



Match Racing

Gérer les obstacles
avant le départ

Marc BOUET Conseiller Technique National
et compléments par Gérard BOSSE (IJ IU), Thierry POIREY (UN, IU)

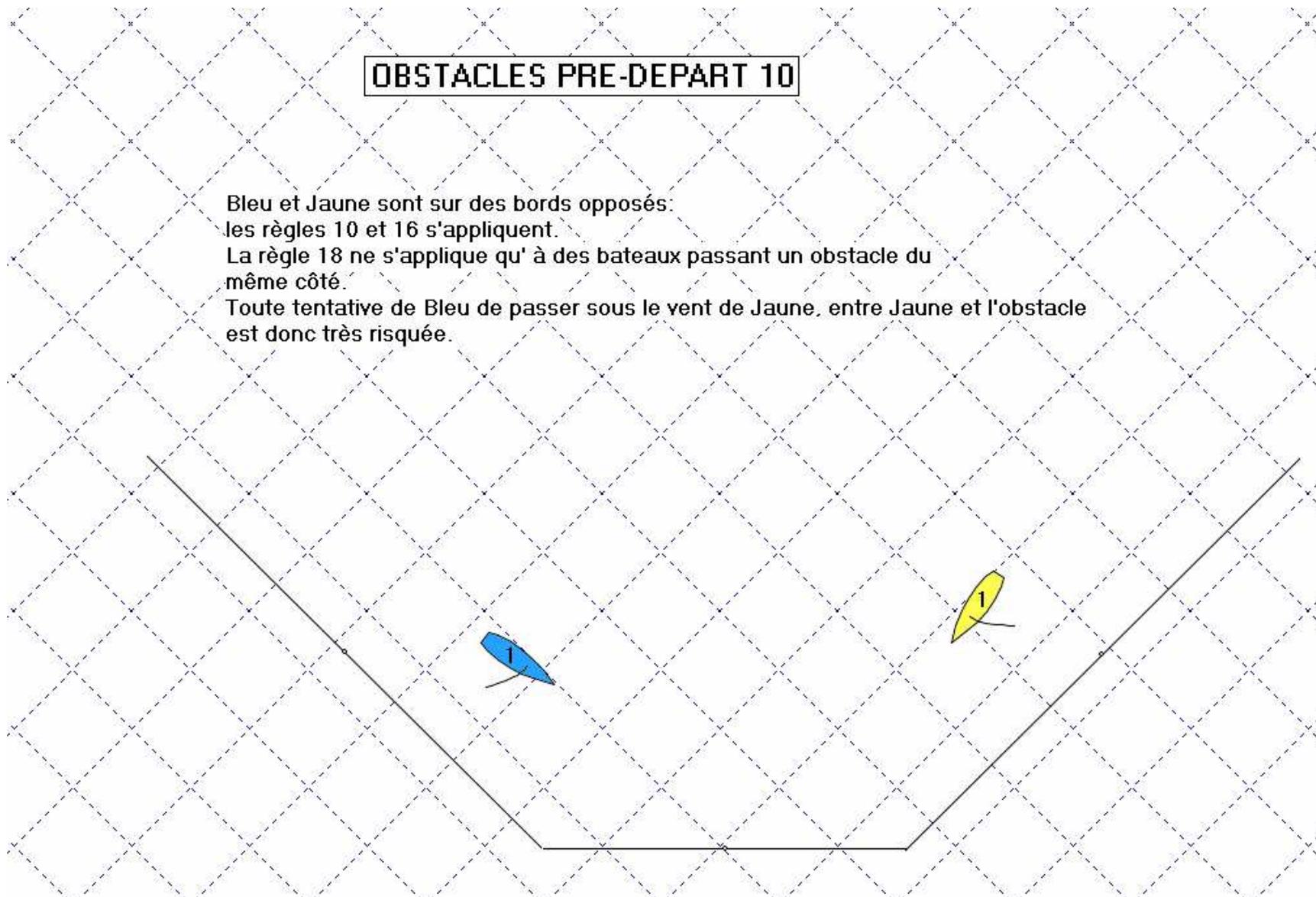
Les différentes sources:

- Umpires and MR manual:
Section E pages 17 à 20
- Livre des Calls
- Notes supplémentaires de Gérard Bossé,
juge et umpire international

1: Règle 18 s'applique seulement si 2 bateaux passent du même côté

OBSTACLES PRE-DEPART 10

Bleu et Jaune sont sur des bords opposés:
les règles 10 et 16 s'appliquent.
La règle 18 ne s'applique qu' à des bateaux passant un obstacle du même côté.
Toute tentative de Bleu de passer sous le vent de Jaune, entre Jaune et l'obstacle est donc très risquée.



Les 2 bateaux sont engagés

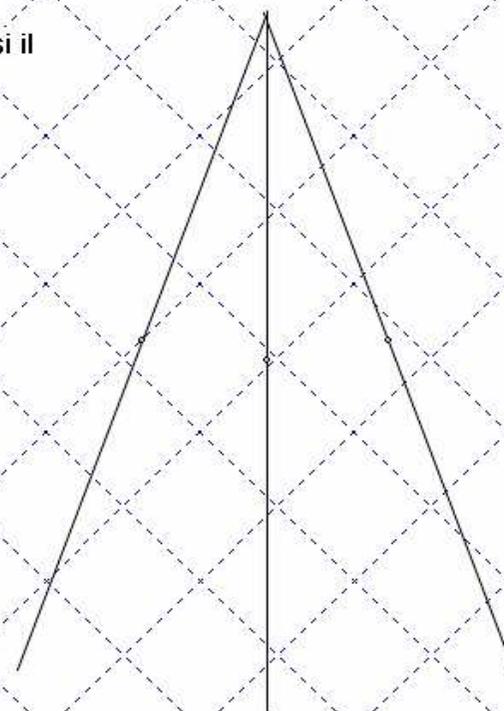
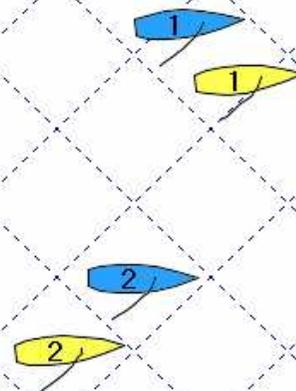
Ce sont les cas les plus simples:

On applique la règle 18 et la règle 16.

si sous le vent choisit de devenir extérieur,
il doit le faire assez tôt pour donner place

OBSTACLES PRE-DEPART 2

Bleu, engagé au vent de Jaune dans ces 2 cas doit rester écarté de Jaune:
- que Jaune loffe: dans ce cas Jaune doit respecter 16.
- que Jaune abatte, dans ce cas Jaune doit laisser de la place à Bleu si il veut passer entre Jaune et l'obstacle (18.2.a)

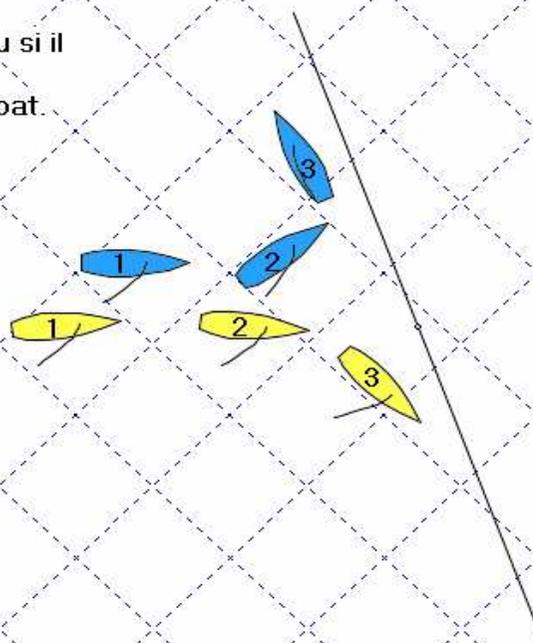


Angle de côte-obstacle différents

Ces cas sont traités call UMP 37, sauf un cas limite qui est sans doute proche du call UMP 10 (voir plus loin)

OBSTACLES PRE-DEPART 2 bis

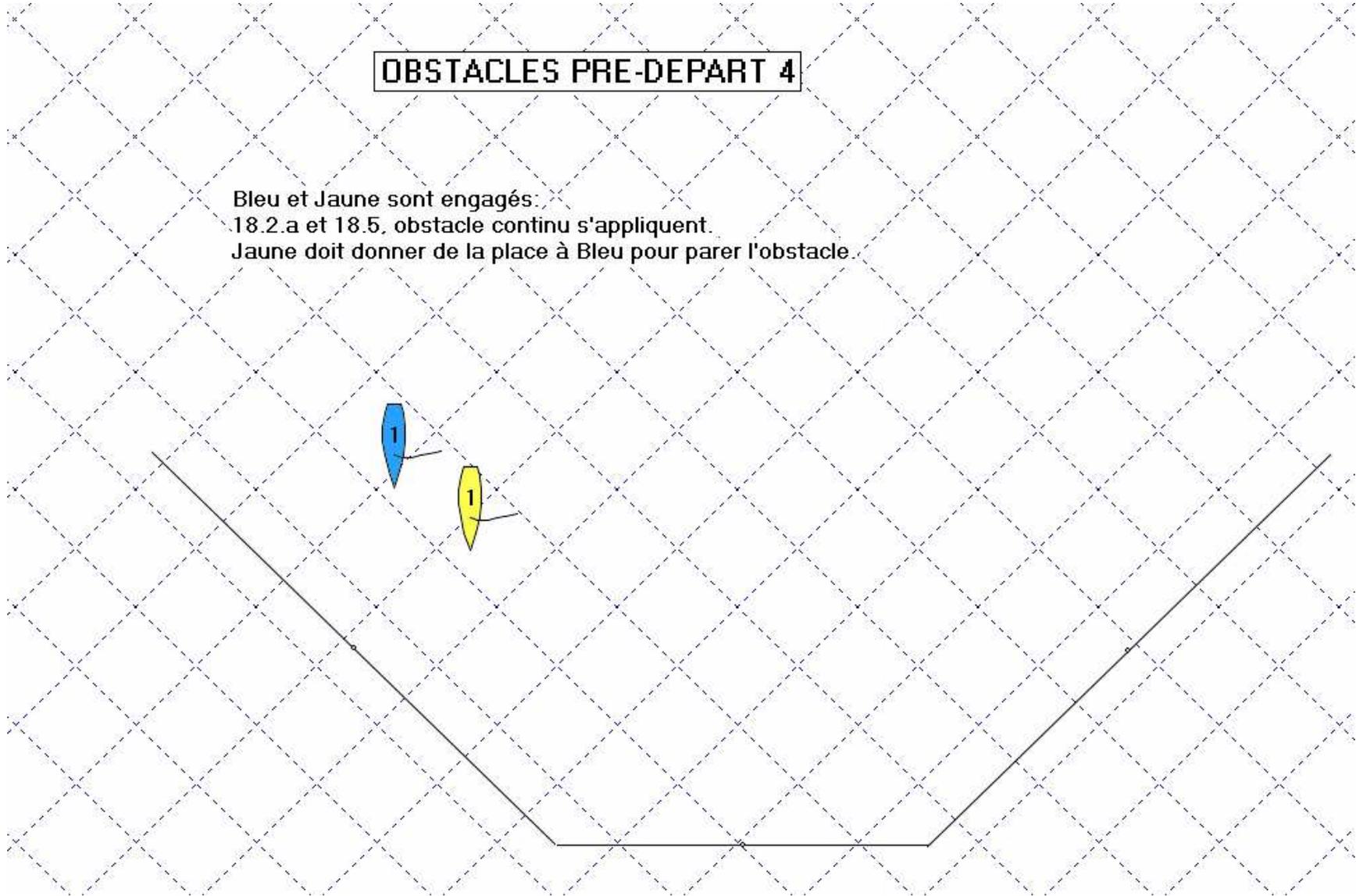
Bleu, engagé au vent de Jaune dans ces 2 cas doit rester écarté de Jaune:
- que Jaune loffe: dans ce cas Jaune doit respecter 16.
- que Jaune abatte, dans ce cas Jaune doit laisser de la place à Bleu si il veut passer entre Jaune et l'obstacle (18.2.a):
Jaune est sans doute très limite si il fait loffer Bleu très tard, puis abat.



Au vent intérieur a droit à place

OBSTACLES PRE-DEPART 4

Bleu et Jaune sont engagés:
18.2.a et 18.5, obstacle continu s'appliquent.
Jaune doit donner de la place à Bleu pour parer l'obstacle.



OBSTACLES PRE-DEPART 5

Bleu et Jaune sont engagés.

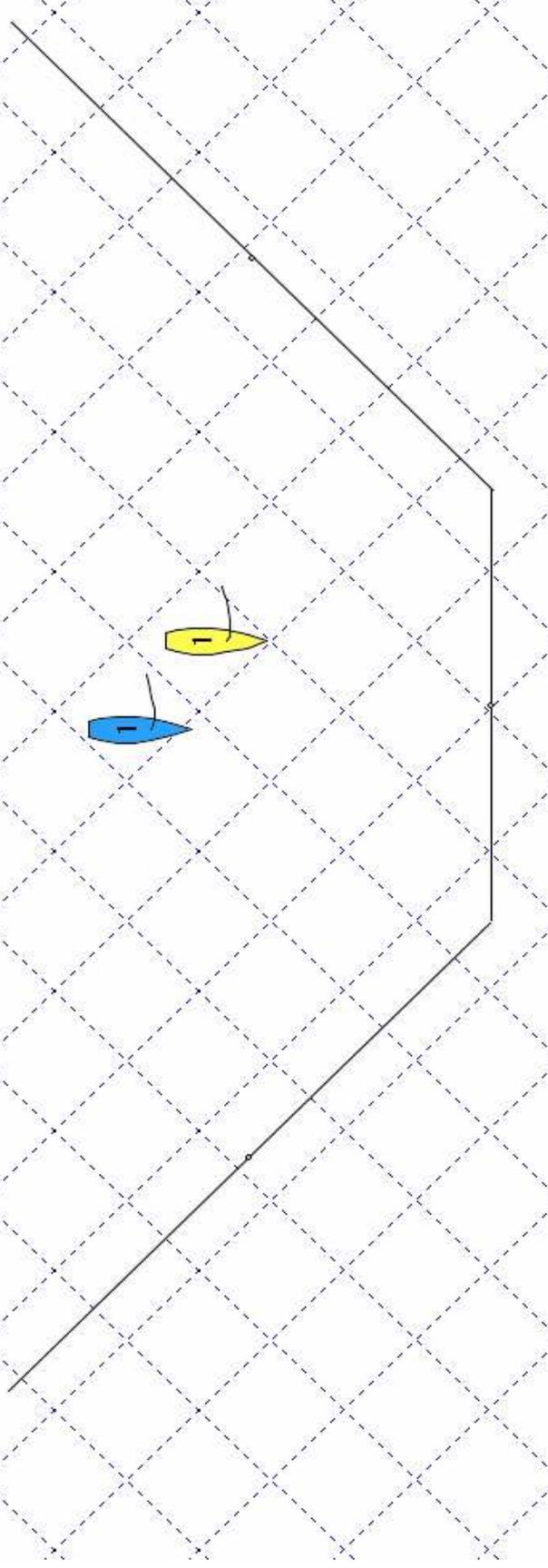
Bleu doit resté écarté de jaune (R 11).

Si Jaune loffe, il doit respecter R 16 et Bleu donner de la place R 18.2.a.

Si Jaune abat, il doit si nécessaire laisser de la place à Bleu pour passer entre Jaune et l'obstacle

R 18.2.b.

R 18.5 peut aussi s'appliquer selon la configuration de l'obstacle.

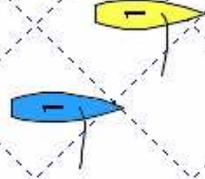


OBSTACLES PRE-DEPART 9

Bleu et Jaune sont engagés:

Bleu doit donner de la place à Jaune entre lui et l'obstacle, 18.2.a et 18.5

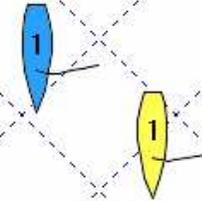
Cette place permettant un empannage de Jaune lorsque la sécurité sur l'obstacle l'exige: tactiquement Bleu n'a donc aucun intérêt à conserver cette position sauf si retour au timing vers ligne pour départ possible.



Sous le vent est aussi intérieur, au vent reste écarté

OBSTACLES PRE-DEPART 6

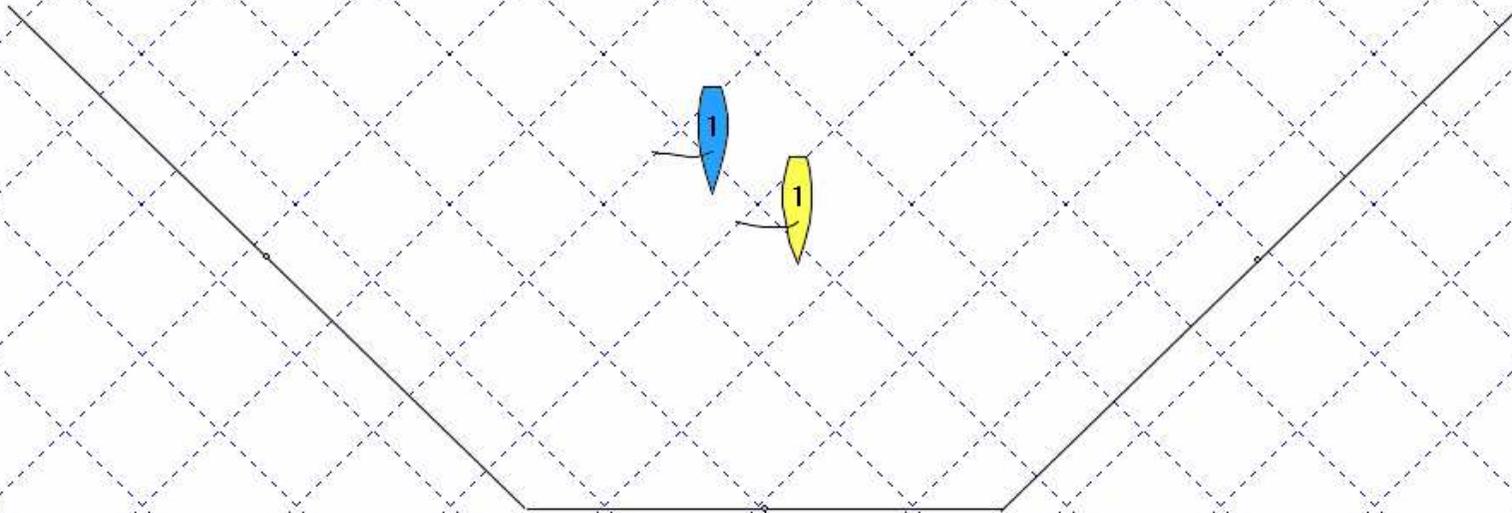
Bleu et Jaune sont engagés:
Bleu doit resté écarté de jaune (R 11) et donner de la place (R 18.2.a).
R 18.5 peut aussi s'appliquer selon la configuration de l'obstacle.



Au vent ne peut empanner que si il respecte règles de route

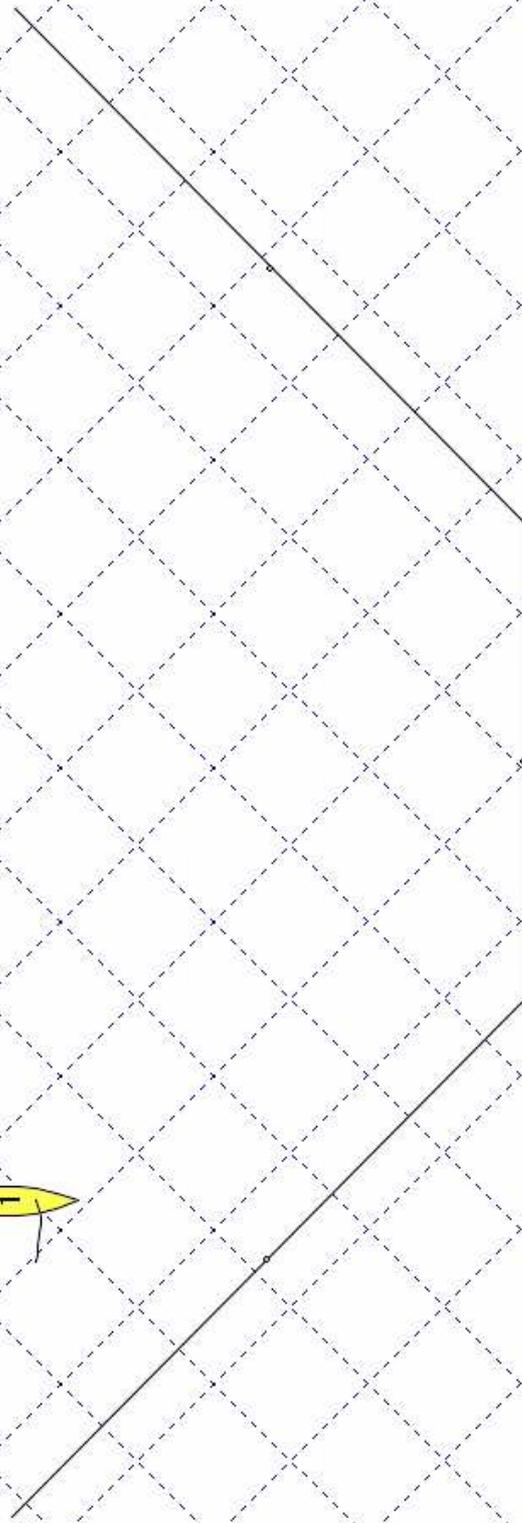
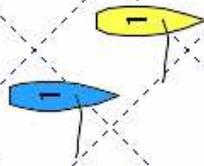
OBSTACLES PRE-DEPART 8

Bleu et Jaune sont engagés:
Jaune doit resté écarté de Bleu (R 11).
Si Jaune loffe, il doit laisser de la place entre lui et l'obstacle:
tactiquement. Bleu a tout intérêt à initier le lof et rester engagé sous le vent.
R 18.5 peut s'appliquer selon la configuration de l'obstacle.
Jaune ne peut abattre et empanner en tribord que si il peut respecter les règles suivantes:
11, 13.2 et 15 une fois que l'empannage est terminé.



OBSTACLES PRE-DEPART 7

Bleu et Jaune sont engagés.
Jaune doit resté écarté de Bleu (R 11) et donner de la place (R 18.2.a)
R 18.5 s'applique car l'obstacle est continu.



2 Devant-derrrière: derrière doit se maintenir à l'écart, devant doit respecter 16

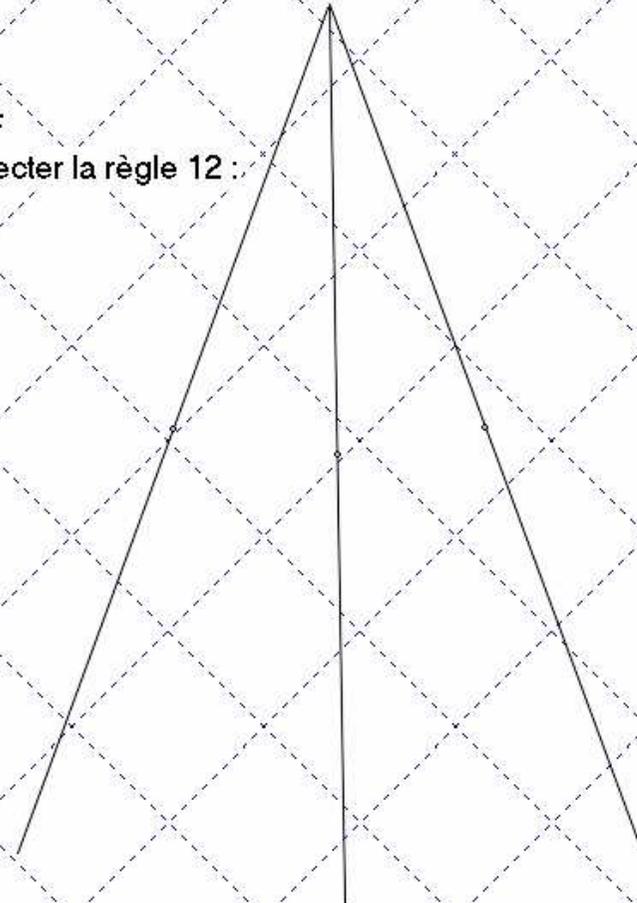
OBSTACLES PRE-DEPART 1

Doute sur le côté où les bateaux vont passer l'obstacle, R 18 OFF

Bleu en route libre derrière doit rester écarté de Jaune pour respecter la règle 12 :

- que Jaune lofe
- que Jaune abatte

Jaune doit respecter la règle 16 quand il modifie sa route.



Angle de côté obstacle différents

Les 2 bateaux ne sont pas engagés

- En règle générale:

Derrière doit se maintenir à l'écart à l'écart

Si devant modifie sa route, et

éventuellement la façon de passer

l'obstacle, il doit respecter la règle 16

- Il y a peu d'exemples de ce type dans le Manuel, les cas sont plus complexes...

OBSTACLES PRE-DEPART 3

Bleu, en route libre derrière Jaune. Bleu doit rester écarté de Jaune.

- Si Jaune lofe : dans ce cas, Jaune doit respecter R16.

- Si Jaune devient engagé et si Jaune est entre l'obstacle et Bleu,

dans ce cas, Bleu doit laisser de la place à Jaune même si Jaune empanne en bâbord.

- Si Bleu vient établir un engagement entre l'obstacle et Jaune,

dans ce cas, Bleu peut avoir droit à de la place que si au moment où il s'engage, il y a de la place pour le faire. R18.5



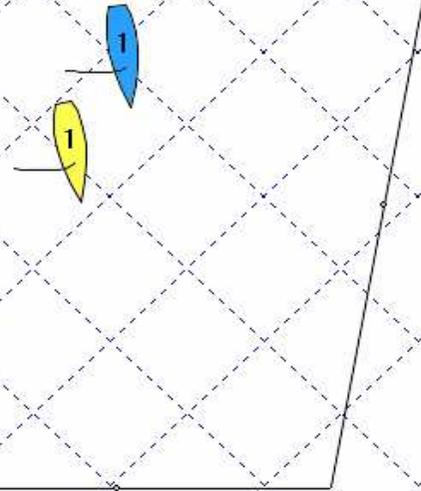
Dans un espace très restreint

Le bateau devant doit pouvoir ressortir de cet espace en toute sécurité.

Devant ou sous le vent doit pouvoir sortir d'un espace très restreint

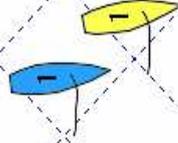
OBSTACLES PRE-DEPART 11

Bleu et Jaune naviguent dans un espace de manoeuvre très limité.
18.2.a demande à Jaune de donner de la place à Bleu et inversement,
si c'est possible.
Comme il n'y a pas assez de place, la règle 18.2.a ne peut s'appliquer,
il faut donc revenir aux règles de base, la R 11 s'applique et Bleu doit rester
écarté de Jaune.



OBSTACLES PRE-DEPART 12

Bleu et Jaune naviguent dans un espace de manoeuvre très limité.
Si Jaune ne peut plus sortir en loffant, Bleu doit laisser de la place y compris pour que Jaune empanne et puisse ressortir.



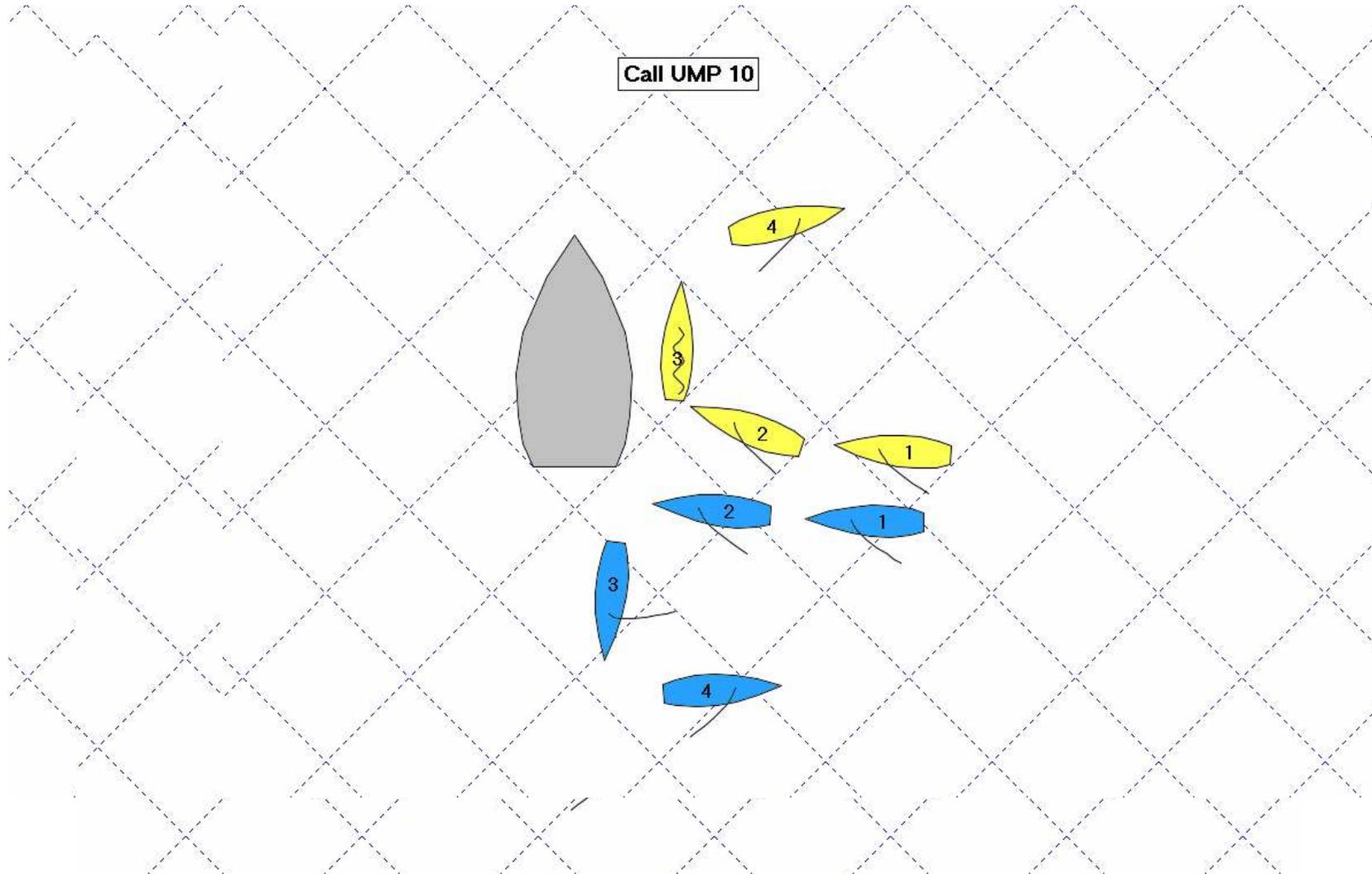
Quelques calls sur ce sujet

- UMP 10
- UMP 6
- UMP 13 question 2
- UMP 37 question 2

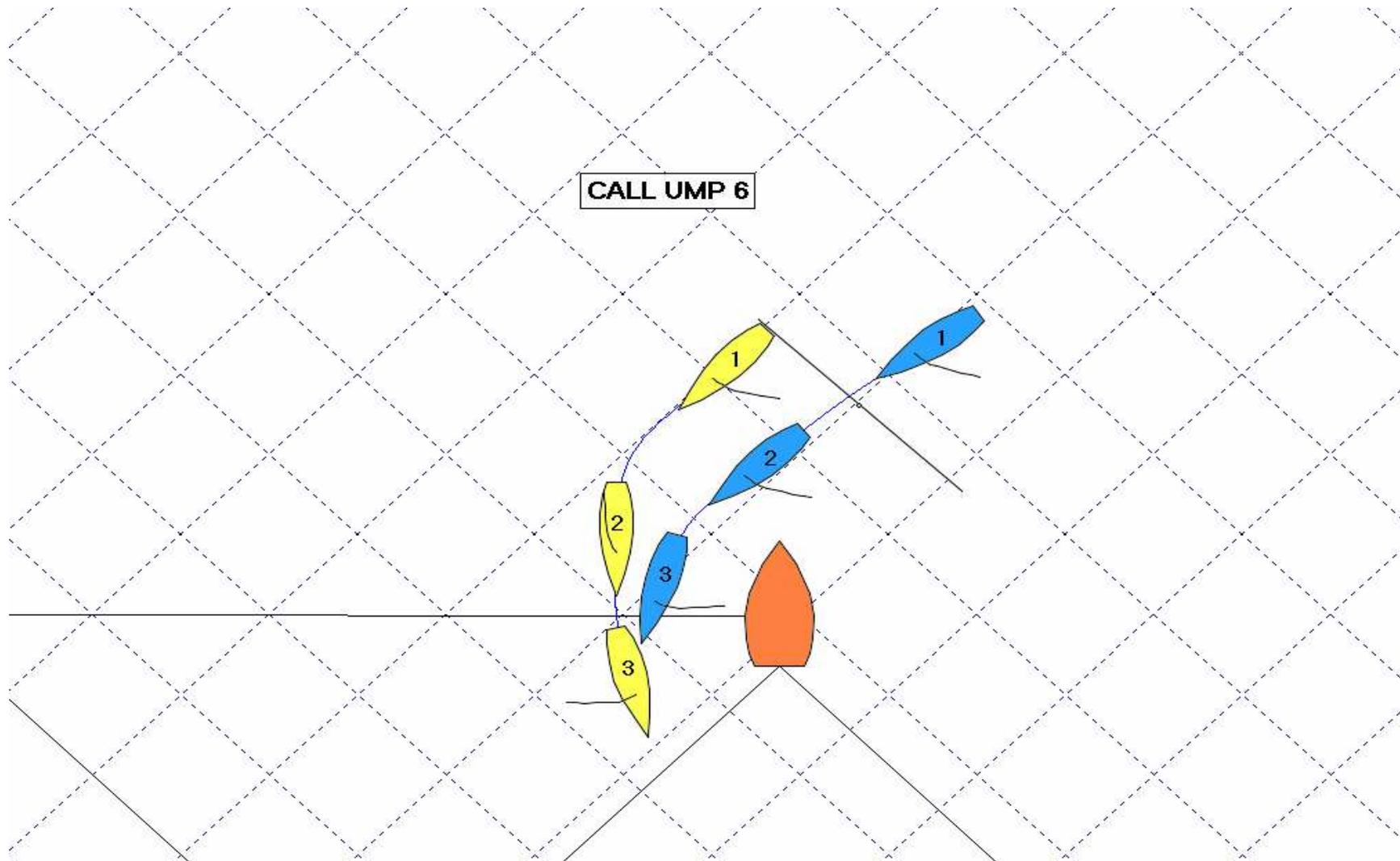
Call UMP 10:

The large boat was an obstruction. Unless Blue elects to pass to windward of it from sufficiently far away, Yellow may assume that they are both going to bear away below the obstruction. It follows that

Blue must give room. By not doing so, she broke rule 18.2(a). Penalize Blue.



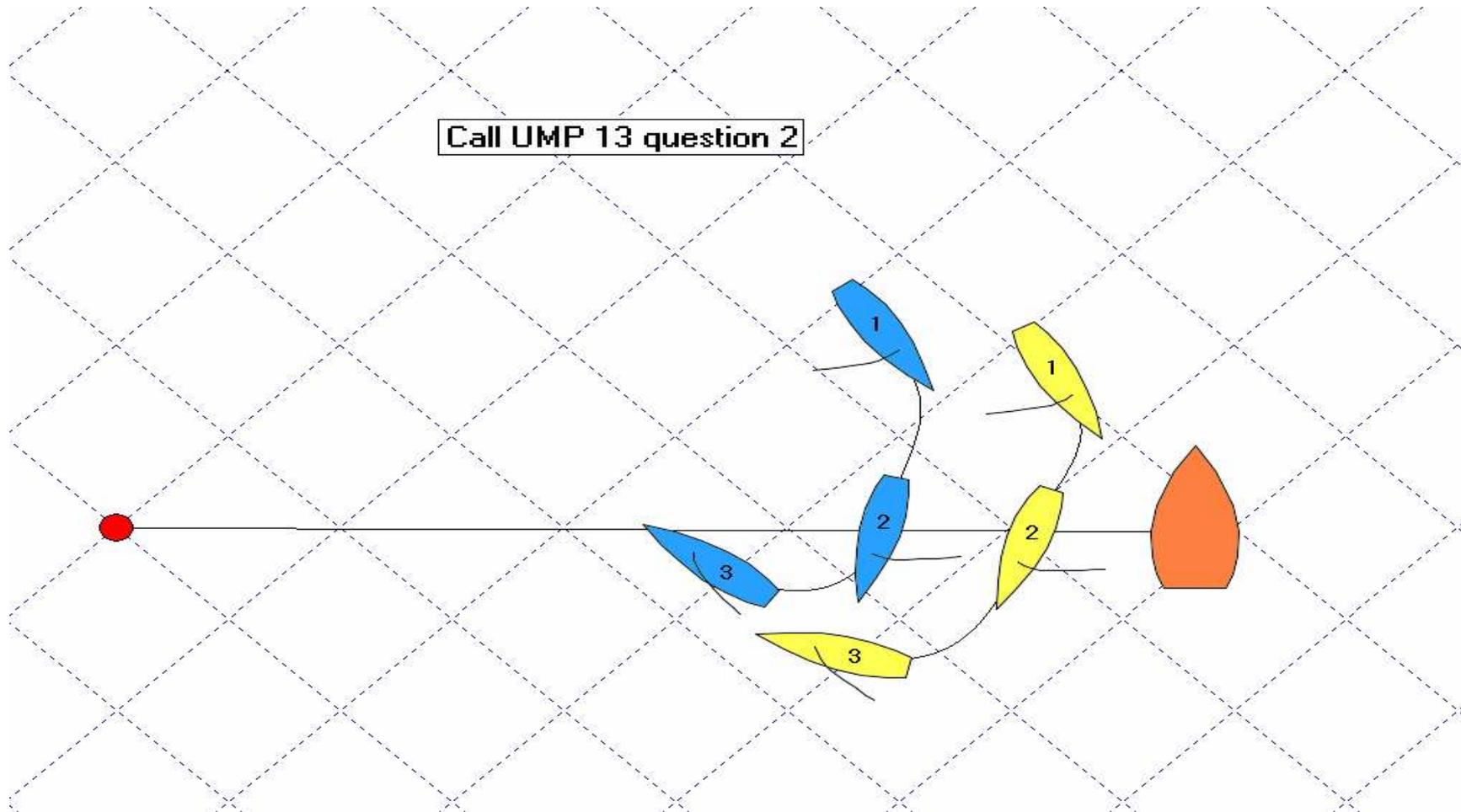
Nouveau Call UMP 6:
en entrant derrière dans zone d'un obstacle, devant peut
contourner et empanner en respectant seulement 16,
derrière ne doit jamais mettre le nez intérieur



CALL UMP 13 Question 2

A boat cannot be approaching a mark to start until approaching to pass the mark on the required side. At position 1, Yellow was entitled to room, which was given.

This also applies when both boats have been recalled. Display the green and white flag.



Obstacle (notes Gérard Bossé)

- Quand il n'y a pas de doute que les deux bateaux vont laisser l'obstacle sur des côtés différents, la règle 18 ne s'applique pas ! (cf préambule de la 18.1 ; « ...qu'ils doivent passer du même côté... »)
- Quand il n'y a pas de doute que les deux bateaux vont laisser l'obstacle du même côté, la règle 18 s'applique et si l'obstacle est continu, la règle 18.5 s'applique.
- Si il y a doute, on peut présumer qu'ils le passeraient du même côté et le bateau prioritaire (devant ou sous le vent) peut choisir la manière (le côté) de le passer.
- Si il n'y avait pas de doute pour les umpires avant la zone, et qu'au dernier moment à l'entrée de la zone, l'action du bateau prioritaire met le doute ou oblige l'autre bateau à laisser l'obstacle de l'autre côté-là, toutes les modifications de route du bateau prioritaire doivent respecter les limitations de la règle 16. (voir AC Call 2007-15)
- Note : Cela serait assez cohérent avec la nouvelle règle 19 qui insiste qu'un bateau ne pourra avoir de la place à l'intérieur que si à ce moment il y a suffisamment de place possible.
- A lire et relire le Call Ump 37

RESUME

- *Rappel de la règle 18.5 : Pendant que des bateaux passent un obstacle continu, les règles 18.2 (b) et 18.2 (c) ne s'appliquent pas. Un bateau en route libre derrière qui obtient un engagement à l'intérieur a droit à de la place pour passer entre l'autre bateau et l'obstacle, seulement s'il y a de la place pour le faire au moment où l'engagement commence. Sinon, il n'a pas droit à de la place et doit se maintenir à l'écart.*
- L'ensemble des situations où les bateaux arrivent en **route libre devant - route libre derrière**, face à un obstacle et que les **umpires doutent du côté où les bateaux vont passer l'obstacle**, le bateau en route libre derrière doit toujours se maintenir à l'écart pour respecter la **règle 12** et non pas pour la 18.2(c). En effet, cf la première phrase sur diapo précédente, rappelle qu'en cas de doute, la règle 18 ne s'appliquant pas, la règle 18.2(c) ne peut donc pas s'appliquer.
- Toujours dans la même situation de bateaux **devant-dérrière**, et que les **umpires ne doutent pas du côté où les bateaux vont passer l'obstacle**, la règle 18 s'applique, et par la même, la **règle 18.5 s'applique** et la règle 18.2(c) ne s'appliquera pas ! (cf première phrase règle 18.5).
- L'ensemble des situations où les bateaux arrivent **engagés** et que les **umpires doutent du côté où les bateaux vont passer l'obstacle**, la **règle 18 ne s'applique pas**. Dès lors, on peut présumer qu'ils le passeraient du même côté et le bateau prioritaire (devant ou sous le vent) peut choisir la manière (le côté) de le passer, tout en respectant la règle 16.
- Enfin, toujours dans la même situation de bateaux **engagés** et que les **umpires ne doutent pas du côté où les bateaux vont passer l'obstacle**, la règle 18 s'applique, et par la même, la **règle 18.5 s'applique avec la 18.2 (a)** puisque les bateaux sont engagés.
- Attention, dans tous les cas, le bateau **prioritaire** (devant ou sous le vent) doit **respecter la règle 16**.
- *Rappel 18.2 (a) : quand des bateaux sont engagés, le bateau à l'extérieur doit donner au bateau intérieur la place pour contourner ou passer la marque ou l'obstacle, et si le bateau à l'intérieur est prioritaire, le bateau à l'extérieur doit également se maintenir à l'écart.*

TABLEAU RESUME SUR OBSTACLE CONTINU

R 18 OFF (car doute du côté) → R 18.2a et R 18.2b et R 18.2c OFF		R 18 ON (pas de doute du côté)	
DEVANT-DERRIERE	ENGAGE	DEVANT-DERRIERE	ENGAGE
R 12 ON - Derrière doit se maintenir à l'écart	R 11 - Au vent doit se maintenir à l'écart	R 18.5 ON - Derrière doit se maintenir à l'écart Rappel : si derrière obtient un engagement, il a droit à de la place, seulement si il y a de la place au moment où l'engagement commence	R 18.2 a et R 18.5 ON - Extérieur doit donner de la place - Si Intérieur prioritaire, alors Extérieur doit se maintenir à l'écart
Nota : Prioritaire toujours soumis à la R 16		Nota : Prioritaire toujours soumis à la R 16	

Obstacle continu R 18 ON

Position 1 : A 2 longueurs de l'obstacle, jaune devant et bleu derrière.

Les umpires n'ont aucun doute que les deux bateaux laissent l'obstacle à bâbord et la règle 18 s'applique.

L'obstacle est continu et c'est la règle 18.5 qui s'applique donc la règle 18.2 (c) ne s'applique pas.

Position 2 : jaune abat et crée un engagement.

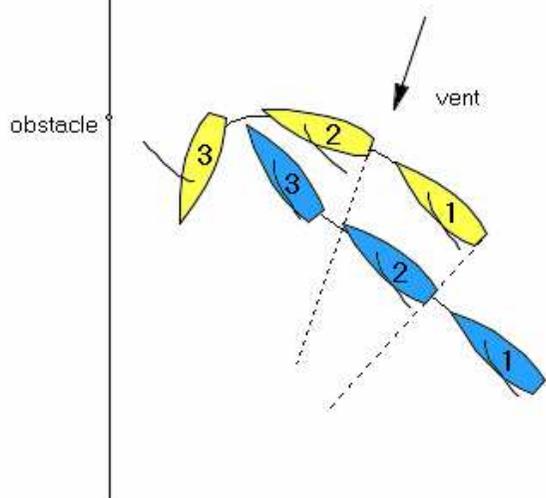
Bleu en route libre derrière obtient un engagement et à droit a de la place à l'intérieur.

Quand en position 3, Jaune continue à modifier sa route et à empanner en bâbord,

il prive Bleu de place à l'obstacle

et enfreint donc la règle 18.5.

Nota : la règle 15 ne s'applique pas car Jaune se met non prioritaire en bâbord.



Obstacle Continu R 18 OFF

Position 1 : Jaune devant Bleu. Ce dernier doit se maintenir à l'écart. R12

Doute encore possible du côté où les bateaux vont passer l'obstacle

Position 2 : Dans la zone des 2 longueurs, Jaune sous le vent lofe en étant plus lent que Bleu au vent.

Bleu doit se maintenir à l'écart R11 et Jaune doit respecter la R16.

DOUTE SUR LE CÔTÉ OU LES BATEAUX PASSENT L'OBSTACLE. R 18 OFF

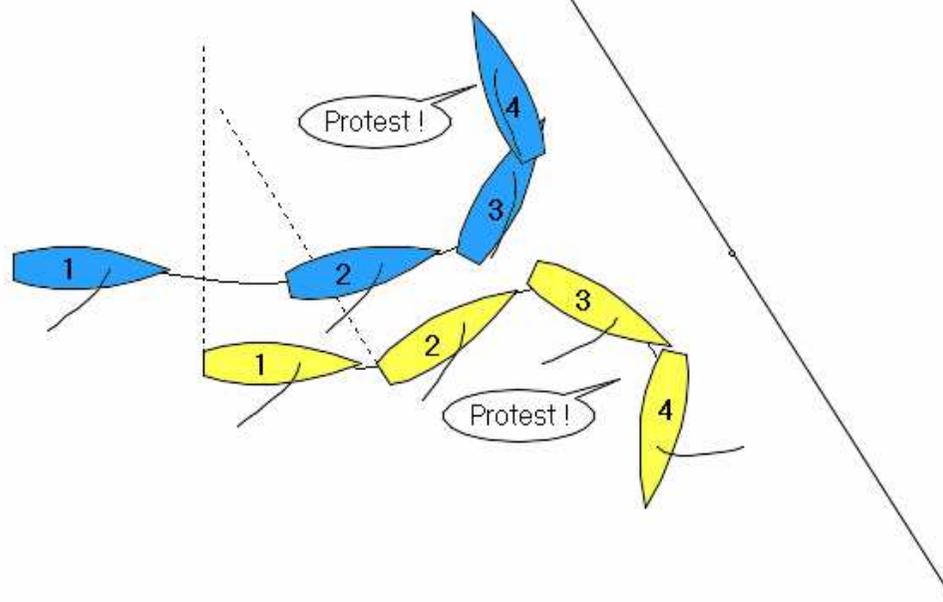
Position 3 : Jaune prioritaire abat au dernier moment, pendant que Bleu lofe. Les 2 bateaux protestent.

-

Si les umpires sont convaincus que Bleu s'est maintenu à l'écart, et que Jaune en modifiant sa route a laissé de la place. Pavillon vert.

-

Jaune prioritaire peut choisir son côté de passage tout en respectant la règle 16. Cf Call Ump 37



Obstacle continu R 18 ON

Position 1 : Jaune devant Bleu. Ce dernier doit se maintenir à l'écart. R12.

Position 2 : Jaune lofe en étant plus lent que bleu. Bleu au vent doit se maintenir à l'écart. R11.

Doute encore possible du côté où les bateaux vont passer l'obstacle.

Position 3 : Jaune abat. Plus de doute possible sur le côté où les bateaux vont passer l'obstacle.

R 18.2 (a) ON et R 18.5 a ON. Jaune extérieur sous le vent prioritaire doit laisser de la place à Bleu.

Position 4 : Jaune devant Bleu. R18.2 a OFF. Bleu derrière doit se maintenir à l'écart, R12.

Position 5 : Toujours selon R18.5, Bleu ne peut s'engager à l'intérieur que si il y a de la place pour le faire au moment où l'engagement commence en 5 !!!!

Si place = pavillon vert

Si pas de place et engagement du bleu = pénalité bleu

Nota :

Dans toutes les situations, la règle 16 s'applique pour le bateau prioritaire

